



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

sécurité des centrales nucléaires

Question au Gouvernement n° 341

Texte de la question

SÉCURITÉ DES CENTRALES NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Hervé Saulignac, pour le groupe Nouvelle Gauche.

M. Hervé Saulignac. Monsieur le Premier ministre, une fois de plus, des militants de Greenpeace ont investi un site nucléaire.

M. Julien Aubert. Que fait la police ?

M. Hervé Saulignac. Cela s'est passé ce matin, à l'aube, en Ardèche, sur le site de Cruas-Meysse. Ils n'étaient pas moins de vingt-deux, et il leur a suffi de dix petites minutes pour accéder à la piscine d'entreposage du combustible usé.

Ceux qui se contenteront de commenter l'effraction commise par Greenpeace passeront, hélas, totalement à côté du sujet. Car, si l'on ne peut cautionner un délit, on ne peut pas non plus admettre que, en période de risque terroriste majeur, nos sites nucléaires soient à ce point vulnérables. Les militants de Greenpeace n'ont que leurs banderoles pour agir, mais qu'en serait-il d'individus moins bien intentionnés ?

Chacun sait que les bâtiments qui abritent les piscines ont une résistance limitée, qu'ils contiennent des éléments hautement radioactifs et qu'un embrasement aurait des conséquences dramatiques. Les militants de Greenpeace ont ainsi atteint un secteur sensible.

Vous comprendrez, monsieur le Premier ministre, que les populations locales, les agents des centrales et, plus largement, les Français se posent de nombreuses questions : des groupes armés pourraient-ils pénétrer de la sorte dans l'enceinte d'une centrale ? Combien de piscines en France présentent autant de signes de vulnérabilité ? Quels sont les moyens consacrés à la sécurité, à l'intérieur et à la périphérie des sites ? Enfin, si l'on doit saluer la réactivité du peloton spécialisé de protection de la gendarmerie – PSPG – présent sur le site de Cruas-Meysse, qu'en est-il de la sous-traitance de notre sécurité à des sociétés privées ?

Monsieur le Premier ministre, si nos centrales ne sont pas étanches au monde extérieur et si leur sécurisation ne devient pas très rapidement une priorité absolue des pouvoirs publics, les Français considéreront que leur sécurité n'est plus assurée. La création d'une mission parlementaire sur la sûreté nucléaire a récemment été décidée, mais cela n'est pas suffisant : la question de la sécurité est posée. C'est pourquoi je vous indique que mon groupe demandera la création d'une commission d'enquête au président de notre assemblée dans le cadre de la Conférence des présidents. Pour ma part, je vous demande de nous indiquer quels sont les engagements que vous allez prendre en la matière. *(Applaudissements sur les bancs des groupes NG et GDR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, comme vous l'avez indiqué, une vingtaine de militants de Greenpeace se sont introduits ce matin dans le centre nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meysses. Ils ont pénétré dans la zone d'accès contrôlé du côté de la station de pompage située au bord du Rhône. La gendarmerie a été alertée de leur intrusion à 6 h 34. Les gendarmes étaient sur place à 6 h 42.

Comme vous l'avez vous-même évoqué dans votre question, depuis un certain nombre d'années, des pelotons de gendarmerie ont été entraînés, suivis et formés par le GIGN – groupe d'intervention de la gendarmerie nationale – de manière à pouvoir assurer la sécurité des centrales nucléaires.

Cent trente gendarmes étaient présents sur le site, et les militants de Greenpeace ont été interpellés. Pourquoi cela a-t-il pris un peu de temps ? Parce que ces derniers s'étaient enchaînés. Il va de soi que, en cas d'attaque terroriste, les méthodes utilisées ne seraient pas exactement les mêmes. Donc, la sécurité est évidemment assurée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)*

Données clés

Auteur : [M. Hervé Saulignac](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 341

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 novembre 2017](#)